

La religion/morale hors de l'horaire ?

ÉCOLE PS, MR, Ecolo et FDF rêvent de généraliser 2 heures de citoyenneté pour tous

► L'élève de l'officiel pourra donc choisir entre 2 heures de citoyenneté et la formule « 1 heure de citoyenneté + 1 heure de religion/morale ».

► Pour la plupart des partis, ce montage n'est pas idéal et ne sera pas éternel.

Véronique de Thier et Carlo de Pascale ne comp-
taient pas en rester là. Le 12 mars, ils ont fait dire à la Cour constitutionnelle que le cours de morale était devenu un cours engagé. Vu cela, la Cour a estimé que la Communauté française ne pouvait pas obliger les enfants du couple à faire un choix entre religions/morale. La Cour répondait à une question préjudicielle posée par le Conseil d'État. Son arrêt n'a pas de portée générale ; il ne vaut que pour les enfants du couple de Thier/de Pascale.

Un nouveau recours

L'affaire est restée discrète mais le 1^{er} juin, ces mêmes parents ont déposé un autre recours devant la Cour constitutionnelle.

Plus de question préjudicielle ici. C'est un recours direct. Cette fois, Véronique de Thier et Carlo de Pascale demandent l'annulation d'articles du Pacte scolaire et d'un décret de 1994 définissant la neutralité de l'enseignement. On résume leur idée : les deux parents contestent le caractère obligatoire du cours de religion/morale. Ils reprennent à leur compte un propos défendu en son temps par le constitutionnaliste Marc Uyttendaele, qui relevait que si l'école publique est obligée d'organiser la religion/morale, rien ne dit que les élèves sont obligés de suivre ce cours.

En fait, ce recours est désormais... sans objet - Véronique de Thier l'admet volontiers. Pourquoi ? Parce que, entre-temps, le 1^{er} juillet pour être précis, le gouvernement de la Communauté a créé un système de dispense qui permettra à l'élève d'échapper à la religion/morale. Dans un premier temps, l'élève sollicitant la dispense se verra proposer un Encadrement pédagogique différencié (EPA ou cours de rien). Ensuite, à partir de septembre 2016 au primaire, 2017 au secondaire, l'EPA sera remplacé par un cours de citoyenneté.

De facto, ceci détruit le caractère obligatoire de la religion/

morale car on crée une échappatoire - l'EPA d'abord, la citoyenneté ensuite. Sauf surprise, donc, le recours est devenu sans objet. Mais il souligne que l'exécutif PS-CDH a été bien inspiré de créer l'EPA. On se souvient que Joëlle Milquet (CDH), critiquée et sous pression, menaçait un temps de reporter l'EPA, voire de ne rien faire du tout - la ministre de l'Éducation invoquait le fait que l'arrêt du 12 mars n'a pas de portée générale et que, au fond, rien ne l'obligeait à légiférer. Si la dispense n'avait pas été mise sur pied, la Communauté aurait offert ses flancs à un nouvel et bel abus de la Cour suprême.

On est sauf, donc.

Sauf que l'accord du 1^{er} juillet sur la dispense n'est pas un modèle de clarté et que sa complexité provoquera peut-être sa ruine. Rappel : à terme (2016 ou 2017), l'élève souhaitant la religion/morale (qui sera réduite à 1 h/semaine) aura 1 h de citoyenneté ; l'élève qui souhaite échapper à la religion/morale aura 2 h de citoyenneté.

Sur papier, ça tient. Dans les écoles, on frémit - composer les horaires sera sportif. Et dans le sérail, beaucoup se disent que ce montage, trop complexe, activera les partisans de l'effacement de la religion/morale et de la généralisation de 2 h de citoyenneté.

L'effacement, il est impossible : la Constitution oblige la Communauté à organiser la religion/morale dans l'officiel. En revanche, on peut la rendre facultative - l'élève suit ce cours s'il le veut. Et c'est bien l'option retenue par le gouvernement : on peut échapper au cours de religion/morale en choisissant les 2 h de citoyenneté. « C'est la grande avancée, note Christos Doulkeridis, député Ecolo. La religion/morale est devenue facultative ! »

Mais le schéma retenu ne comble pas tout le monde.

Le FDF propose d'imposer les 2 h de citoyenneté à tous et de sortir la religion/morale de la grille-horaire - ce serait « légal » : on honore le prescrit

constitutionnel imposant à l'école officielle d'offrir la religion/morale. « Il faut un cours de philosophie/citoyenneté de 2 h pour tous, plaide Caroline Perseoons, députée FDF. Et pour ceux qui souhaitent garder une formation religieuse, on organiserait un cours de 1 h pendant le temps de midi, après les cours. Il faut une organisation tenable - pas question d'organiser ça le mercredi à 18 h : il n'y aurait personne. Aussi, ne plus rien offrir du tout ne serait pas une solution - on prendrait le risque de confier l'éducation religieuse à n'importe qui, en dehors de l'école. »

Budgétairement intenable

Pour PS, MR et Ecolo, la formule idéale serait de généraliser les 2 h de citoyenneté - Caroline Désir (PS) précisant, ici, que la religion/morale devrait sortir de la grille-horaire au primaire mais qu'elle pourrait, au secondaire, se loger dans l'horaire en prenant statut de cours à option, comme il en existe à ce niveau. Mais ces trois partis se contentent pour l'heure de la formule choisie par le gouvernement. Pourquoi ? « Parce que, budgétairement, ce serait intenable, dit Françoise Bertieaux (MR). Il faudrait organiser ces 2 h de citoyenneté auxquelles il faudrait ajouter 1 h de religion/morale, que la Constitution impose d'organiser. Où trouver l'argent ? »

Il y a les arguments budgétaires. Il y a aussi les conséquences sur l'emploi - « On ne peut pas tout bousculer du jour au lendemain », dit Doulkeridis.

Il y a enfin le rapport de force politique. Pour le CDH, la religion/morale doit rester dans la grille. Sur ce point, il a tiré le verrou. Mais le dossier n'est pas clos et l'on doute que l'accord du 1^{er} juillet tienne mille ans. Quatre partis sur cinq rêvent de généraliser les 2 h de citoyenneté. Alors, cela se fera. C'est une simple question de temps. ■

PIERRE BOULLON